

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 21_124

**OBJET : ASSOCIATIONS –
SUBVENTION 2021 – 2^{ER} VERSEMENT**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 23 juin 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 24
Pouvoirs : 9
Votants : 33

Résultat des votes :

Pour : 33
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Mathias LAVOLE, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE, Pascal SERVAIS à Martine MACHON, Nathalie HENNER à Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL à Matthias LAVOLE, Jean Claude SARTER à Laurette BOTTA, Birgitta RENAUDIN à Raphael MAISONNIER, Céline BOURSIER à JP SIRAND PUGNET, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maitres d'œuvre des actions de la politique petite enfance de la Communauté de Communes, en procédant à un deuxième versement s'élevant à 20% de la somme versée en année N-1,

CONSIDÉRANT le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

Associations	Versé 2019	Versé 2020	2021 (50%) Sur base 2020	A VERSER 2021 (20%) Sur base 2020
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	99 217 €	49 609 €	19 843 €
Crèche le Sac à Jouets en devenir Crèche « les Petits Chartreux »	101 000 €	101 000 €	50 500 €	20 200 €
Crèche les Titounets	150 000 €	124 290 €	62 145 €	24 858 €
CSPG - CRPE	4 620 €	4 620 €	2 310 €	924 €
CSPG - LAEP	13 271 €	13 631 €	6 816 €	2 726 €
AADEC - LAEP	8 136 €	8 136 €	4 068 €	1 627 €
TOTAL	378 027 €	350 894 €	175 448 €	70 178 €

Le conseil communautaire, après avoir voté ligne par ligne, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement de ces montants

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 juillet 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

